

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Michel Coulanges
Date de la convocation des conseillers	18 septembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	18 septembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Décision modificative n° 1 - exercice 2024

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,
Vu la délibération du 26 mars 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 de la Commune,
Vu l’avis de la commission des finances, du développement économique et de l’emploi qui s’est tenue le 16 septembre 2024,

Considérant que la décision modificative n°1 de l’exercice 2024 a pour objet d’ajuster les dépenses et les recettes inscrites sur les deux sections du Budget primitif 2024

Considérant la nécessité d’inscrire des crédits supplémentaires en section de fonctionnement, notamment au chapitre 011,

Considérant la nécessité d’inscrire des crédits supplémentaires en section d’investissement pour la réalisation de travaux devenus nécessaires,

Entendu, l’exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}:

Adopte la décision modificative n°1 telle que présentée sur les tableaux joints en annexe.

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l’exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Municipale, et inscrite au recueil des actes administratifs. La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l’Etat.

Adopté après le vote suivant :

34 votants dont 8 pouvoirs

26 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire)

8 contre dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l’avenir pour ambition et Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Michel COULANGES Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240930-24_09756-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°01/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES	CHAPITRE	NATURE	FONCTIONS
Modification de nature comptable pour le montant du produit des amendes de police - Exercice 2024		-140 000,00 €	13	1345	01
Ajustement montant du produit des amendes de police - Exercice 2024		359 075,00 €	13	1335	01
Ajustement FCTVA		-167 309,78 €	10	10222	01
Concessions et droits similaires	2 000,00 €		20	2051	020
Autres matériel informatique	-2 000,00 €		21	21838	020
Remboursement trop perçu taxe d'aménagement	1 750,00 €		10	10226	01
Remplacement caméras de vidéoprotection	12 760,00 €		21	21351	11
Travaux divers	37 259,22 €		21	2188	020
TOTAL	51 769,22 €	51 769,22 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES	CHAPITRE	NATURE	FONCTIONS
Ajustement du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF)		33 765,00 €	73	73331	01
Ajustement de la taxe sur les pylônes électriques		10 568,00 €	73	73132	01
Mandats annulés sur exercice antérieurs		82 707,65 €	77	773	01
Ajustement des dotations de compensation d'exonération au titre de la taxe foncière		-745,00 €	74	74833	01
Ajustement FCTVA		7 294,10 €	74	744	01
Admissions en non-valeur	397,06 €		65	6541	01
Annulation de titres sur exercice antérieurs	35 000,00 €		67	673	01
Réduction sur titres	3 000,00 €		65	65888	01
Restauration scolaire	350 000,00 €		011	6042	212
Autres	-360 258,11 €		65	65888	01
Subvention complémentaire au CCIP	105 450,80 €		65	65736212	317
TOTAL	133 589,75 €	133 589,75 €			

TOTAL GENERAL 185 358,97 € 185 358,97 €

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240930-24_09756-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024